

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Septième session
Genève, 2 – 6 mai 2011**

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET FUITE DES CERVEAUX

Document établi par le Secrétariat

1. L'annexe du présent document, dans laquelle figure une proposition relative à un projet thématique intitulé "Propriété intellectuelle et fuite des cerveaux", a trait à la recommandation n° 39 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Le coût du projet s'élève, selon les estimations, à 339 000 francs suisses, dont 150 000 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel et 189 000 francs suisses pour les dépenses de personnel.

2. *Le CDIP est invité à examiner et à approuver l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

RECOMMANDATIONS N^{OS} 39 ET 40 DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT

DESCRIPTIF DU PROJET

1. RÉSUMÉ	
Cote du projet :	DA_39_40_01
Titre :	Propriété intellectuelle et fuite des cerveaux
Recommandations du Plan d'action pour le développement :	<p>Recommandation n° 39 (groupe D) : Demander à l'OMPI d'aider, dans le cadre de ses compétences et de sa mission fondamentales et en coopération avec les organisations internationales compétentes, les pays en développement, en particulier les pays africains, en menant des études sur la fuite des cerveaux et en formulant des recommandations en conséquence.</p> <p>Recommandation n° 40 (groupe D) : Demander à l'OMPI d'intensifier sa coopération avec les institutions des Nations Unies, en particulier la CNUCED, le PNUE, l'OMS, l'ONUDI, l'UNESCO et d'autres organisations internationales compétentes, notamment l'OMC, sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et conformément aux orientations données par les États membres, afin de renforcer la coordination pour une efficacité maximale dans l'application de programmes de développement.</p>
Brève description du projet :	<p>La migration vers l'extérieur de travailleurs qualifiés et la fuite des cerveaux qui s'ensuit constituent d'importants défis en matière de développement. La manière dont les droits de propriété intellectuelle affectent les mouvements migratoires et la formation de capital humain qui en résulte est mal comprise. Le projet proposé vise à faire un premier pas vers la réduction de ce déficit des connaissances. Il comprend les deux activités ci-après. Premièrement, un projet de recherche visant à exploiter les données d'information relatives à la nationalité et au lieu de résidence des inventeurs, qui figurent dans les documents de brevet, pour cartographier la migration des chercheurs. Deuxièmement, la convocation d'un atelier d'experts réunissant des universitaires, des représentants d'organisations internationales intéressées et des décideurs en vue de l'élaboration d'un programme de recherche en matière de propriété intellectuelle, de migration et de circulation des connaissances qui y sont associées. Les résultats du projet de recherche et le programme de recherche proposé seront ensuite présentés au Comité de la propriété intellectuelle et du développement pour complément d'examen.</p>

Programme(s) de mise en œuvre du projet :	Programme 16
Liens avec d'autres programmes/ projets DA connexes	Programmes 1, 8, 12, 18 Projet CDIP/5/7 – Propriété intellectuelle et développement socioéconomique
Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget :	16.2
Durée du projet :	18 mois
Budget du projet :	Total des dépenses autres que les dépenses de personnel : 150 000 francs suisses Dépenses de personnel : 189 000 francs suisses

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Introduction

La migration vers l'extérieur de travailleurs qualifiés et la fuite des cerveaux qui s'ensuit constituent d'importants défis en matière de développement. L'exode de travailleurs qualifiés a un effet réducteur direct sur le capital humain d'une économie. Mais il agit aussi indirectement (lorsque, par exemple, des médecins et des enseignants ne s'occupent plus de la population nationale). Il en résulte inévitablement des perspectives réduites de développement humain et économique. À plus long terme, la possibilité d'une migration de retour (et donc d'un "apport de cerveaux"), ajoutée aux contributions économiques des diasporas dans le monde, peut atténuer les pertes dues à la fuite initiale de cerveaux, voire se solder par un avantage social pour la migration de travailleurs qualifiés. Toutefois, ces résultats ne sont pas garantis, notamment pour les pays les plus pauvres qui ne peuvent offrir aux travailleurs qualifiés des possibilités d'emploi concurrentielles sur le plan international.

Ces défis, qui sont avérés, ont été l'objet d'un nombre considérable d'études dans de nombreuses parties du monde. Des gouvernements ont même mis en place diverses mesures destinées à freiner la fuite des cerveaux préjudiciable à l'économie (ou, tout au moins, à réduire le plus possible les pertes qui en résultent) et à encourager "l'apport de cerveaux".

Il est tout à fait concevable qu'un lien existe entre propriété intellectuelle et fuite des cerveaux, et ce, pour deux raisons. La protection par la propriété intellectuelle peut influencer sur les décisions des chercheurs, ingénieurs, informaticiens et autres spécialistes quant à l'endroit où exercer leur profession, avec les conséquences qui en découlent pour la capacité du pays en matière d'innovation et l'accès aux connaissances. Inversement, la migration vers l'extérieur de travailleurs qualifiés peut influencer sur l'efficacité du système de la propriété intellectuelle dans la réalisation de ses objectifs consistant à promouvoir l'innovation et le transfert de technologie.

Toutefois, les liens précis entre propriété intellectuelle et fuite des cerveaux sont mal compris. Il n'existe pas de travaux de recherche empiriques à l'OMPI et peu d'études universitaires ont été réalisées sur le sujet, ce qui s'explique en partie par le peu de données dont on dispose sur les mouvements migratoires, en particulier dans les pays à faible revenu.

Le projet proposé vise à faire un premier pas vers la réduction de ce déficit des connaissances. Il comprend les deux activités ci-après. Premièrement, un projet de recherche tendant à exploiter les données d'information relatives à la nationalité et au lieu de résidence des inventeurs, qui figurent dans les demandes de brevet, pour cartographier la migration des chercheurs. Cette cartographie aiderait à établir une géographie partielle des mouvements migratoires et de l'innovation dans la mesure où les documents de brevet peuvent permettre de suivre le phénomène. Cet exercice aurait un caractère exclusivement descriptif et n'indiquerait pas en soi les causes et les conséquences de la migration de travailleurs qualifiés, notamment en ce qui concerne la protection par la propriété intellectuelle. (Une activité de suivi logique consisterait à réaliser une enquête sur les chercheurs recensés par cette cartographie, mais une telle enquête n'entre pas dans le champ du projet proposé.)

La deuxième activité du projet est la convocation d'un atelier d'experts réunissant des universitaires, des représentants d'organisations internationales intéressées et des décideurs en vue de l'élaboration d'un programme de recherche en matière de propriété intellectuelle, de migration et de circulation des connaissances qui y sont associées. Dans l'idéal, cet atelier serait organisé en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes dans le domaine (notamment l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation internationale du Travail, la CNUCED et la Banque mondiale). Les participants pourraient compter des spécialistes des migrations de différents secteurs (économie, éducation, droit, science et technologie) et des experts en propriété intellectuelle et chercheraient à déterminer les études qui pourraient être effectivement menées, compte tenu notamment

<p>des données disponibles. Conformément à la recommandation n° 39 du Plan d'action pour le développement, l'atelier et le programme de recherche envisagé porteront sur les aspects des mouvements migratoires ayant trait à la propriété intellectuelle plutôt que sur les questions relatives à la fuite des cerveaux et la politique de migration en général.</p> <p>Les résultats du projet de recherche et le programme de recherche proposé seront présentés au Comité de la propriété intellectuelle et du développement pour complément d'examen.</p>	
<p>2.2. Objectifs</p>	
<p>Le projet proposé aura deux objectifs découlant directement de la recommandation n° 39 du Plan d'action pour le développement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer à faire mieux comprendre aux décideurs les liens entre propriété intellectuelle et fuite des cerveaux. 2. Élaborer en connaissance de cause un programme de recherche sur la propriété intellectuelle, la migration et la circulation des connaissances qui y sont associées, qui constituera le point de départ d'études futures sur ce sujet. 	
<p>2.3. Stratégie de mise en œuvre</p>	
<p>La première activité du projet – la cartographie des mouvements migratoires des chercheurs – sera mise en œuvre en interne, à l'aide des bases de données relatives aux brevets disponibles (en particulier la base de données statistiques du PCT et, éventuellement, des bases de données nationales sur les brevets). La migration des chercheurs sera établie en comparant des données d'information sur la nationalité et le lieu de résidence des inventeurs. Une première enquête a laissé entendre que ces informations étaient disponibles pour un grand nombre de documents de brevet mais pas la totalité. Il existe donc un risque que la cartographie soit incomplète ou présente des défauts. La détermination du niveau de difficulté de cette évaluation fera partie intégrante du projet.</p> <p>Le succès de la deuxième activité dépendra de la participation active des autres organisations internationales et des experts en migration. Des consultations préalables méthodiques menées avec les institutions concernées et un délai suffisant pour organiser l'atelier d'experts augmenteront les chances d'une participation de haut niveau à l'atelier.</p>	
<p>3. EXAMEN ET ÉVALUATION</p>	
<p>3.1. Calendrier d'examen du projet</p>	
<p>Un rapport sur l'état d'avancement à mi-parcours (après neuf mois) et un rapport d'examen final du projet (après l'achèvement du projet) seront établis. Les résultats du projet seront présentés au CDIP pour complément d'examen.</p>	
<p>3.2. Auto-évaluation du projet</p>	
Résultats du projet	Indicateurs d'exécution (Indicateurs de résultats)
Rapport sur la cartographie des mouvements migratoires des chercheurs	Rapport de recherche publié sur le site Web de l'OMPI
Atelier d'experts	Atelier organisé avec une évaluation positive par les participants

Objectifs du projet	Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (Indicateurs de réussite)
Objectif 1	Nombre de téléchargements du rapport de recherche
Objectif 2	Activités de recherche s'inscrivant dans le cadre d'un suivi et portant sur la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux, menées par l'OMPI et d'autres institutions

4. CALENDRIER D'EXECUTION

ACTIVITE	TRIMESTRES							
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Recrutement de personnel au titre de contrats de travail spécial pour la mise en œuvre du projet			X					
Conduite de la recherche				X	X	X	X	X
Organisation et déroulement de l'atelier d'experts				X	X	X	X	X
CALENDRIER D'EXAMEN								
Rapport sur l'état d'avancement à mi-parcours et examen final du projet					X			X

BUDGET (ressources autres que les ressources de personnel)

Tableau 1 – Budget du projet par catégorie de dépenses et par année

Catégorie de dépenses	Budget (en francs suisses)			
	2011	2012	Année N	Total
<i>Voyages et bourses</i>				
Missions de fonctionnaires				
Voyages de tiers		100 000		100 000
Bourses				
<i>Services contractuels</i>				
Conférences		10 000		10 000
Honoraires d'experts		40 000		40 000
Publications				
Autres				
<i>Matériel et fournitures</i>				
Matériel				
Fournitures				
TOTAL		150 000		150 000

BUDGET (ressources de personnel, le cas échéant)

Tableau 2 – Budget du projet par catégorie de dépenses et par année

Catégorie de dépenses	Budget (en francs suisses)			
	2011	2012	Année N	Total
Contrats de travail spécial (équivalent à P-3)	63 000	126 000		189 000
TOTAL	63 000	126 000		189 000

[Fin de l'annexe et du document]